



BON DE GÉNÉROSITÉ

A compléter et renvoyer à Fondation Simon de Cyrène
5, place du Clos Montholon – 92240 MALAKOFF

**Aidez-nous à faire vivre
une nouvelle expression
de la fraternité
avec les plus fragiles**

**Oui, je désire soutenir la Fondation Simon de Cyrène pour la construction
et l'aménagement de maisons partagées à**

Je fais un don de : 100 € 200 € 500 € 1 000 €
 Autre montant..... €

Je souhaite recevoir un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt

l'impôt sur le revenu* (IR)

Réduction de 66 % de mon don dans la limite de 20 % de mon revenu imposable. **Je libelle mon chèque à l'ordre de Simon de Cyrène.** Un don de 100 € ne vous coûte que 34 € et permet d'obtenir des financements pour construire pour 1 000 €.

l'impôt sur la Fortune Immobilière* (IFI)

Réduction de 75 % de mon don dans la limite de 50 000 €. **Je libelle mon chèque à l'ordre de Simon de Cyrène.** Un don de 1 000 € ne vous coûte que 250 € et permet de mobiliser des financements pour construire pour 10 000 €.

Je vous communique mon adresse email pour accélérer l'envoi de mon reçu fiscal :

..... @.....

IMPORTANT : je souhaite que mon don soit affecté à :

L'ensemble des maisons partagées, en fonction des besoins prioritaires.

La maison partagée ou le projet de maisons partagées située à * :

(préciser la ville de votre choix : Vanves, Angers, Rungis, Dijon, Nantes, Marseille, Paris, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse, Lorient, Ile-de-Ré)

Je souhaite recevoir une documentation sur **les donations, legs et assurances-vies**

Je souhaite bénéficier de conseils personnalisés sur les donations, legs et assurances-vie
(sans engagement et en toute confidentialité).

Je vous communique mon numéro de téléphone :

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :

par téléphone : **06 62 60 47 12**

par email : **laure.jamet@simondecyrene.org**

* Ces deux réductions ne sont pas cumulables pour le même don.

Données personnelles : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Simon de Cyrène. Elles sont destinées à la Direction des Relations Donateurs et aux tiers mandatés par la Fédération Simon de Cyrène à des fins de gestion interne pour répondre à vos demandes et faire appel à votre générosité. La Fédération Simon de Cyrène s'engage à ne pas sortir les données en dehors de l'Union Européenne. Ces données peuvent faire l'objet d'un échange à des tiers du secteur caritatif vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel ou y accéder pour leur rectification ou limitation en contactant Laure Jamet, Responsable Relations Bienfaiteurs, 5 place du Clos Montholon, 92240 Malakoff - 01 82 96 00 10. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.



Simon de Cyrène
FONDATION

SOUS ÉGIDE DE LA FONDATION
POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Aidez-nous à construire une société plus humaine en construisant de nouvelles maisons partagées

(RE)DONNEZ TOUT SON SENS À VOTRE FISCALITÉ

Grâce à la **défiscalisation**, vous bénéficiez d'une déduction fiscale qui vous permet de donner davantage. C'est aussi l'opportunité de décider comment sera utilisée une partie de votre soutien.

- Déduction de 66 % de votre impôt sur le revenu
- Déduction de 75% sur votre IFI si vous y êtes soumis(e)
- Déduction de 60 % dans le cadre du mécénat d'entreprise

Retrouvez les dates limites pour réduire votre impôt

sur notre site www.simondcyrene.org, rubrique "Nous soutenir".

Votre don a un pouvoir démultiplié

100% des dons que nous recevons sont investis dans la construction, l'équipement et l'animation des maisons partagées. Votre don a un effet démultiplicateur sur la construction de nos maisons : par le recours à des prêts et à des subventions, un logement de 100 000 € pour une personne handicapée est ainsi financé par un don défiscalisé de 10 000 €.



Votre don permettra de financer*

	Vous donnez	Au titre de l'IFI déduction de 75 % Coût réel	Au titre de l'IR déduction de 66 % Coût réel
Équipement pour les repas partagés	500	125	170
Kitchenette d'un studio résident	1 500	375	510
Mobilier de la salle à manger partagée	2 500	625	850
Aménagement du salon partagé	5 000	1 250	1 700
Cuisine d'un appartement partagé	10 000	2 500	3 400
Financement d'un studio	30 000	7 500	10 200

* Montants indicatifs en euros.

Merci d'investir dans l'innovation sociale et de nous aider à construire le Vivre Ensemble !



Simon de Cyrène
FONDATION